Le dépistage du cancer du colon : les préparatifs d'une campagne

Depuis plusieurs mois, le compte à rebours pour le lancement départemental de la campagne de dépistage du cancer colorectal a été lancé. Il ne s'agit pas encore d'envoyer des « invitations » aux 200 000 personnes concernées, âgées de 50 à 74 ans mais de préparer cette action en collaboration avec les médecins généralistes de tout notre département.

Docteur Bernard Iragne, Médecin coordonnateur, bonjour, le dossier de candidature cahier des charges présenté par le Centre Pyradec a reçu un avis favorable du Ministère et de l'Institut National de lutte contre le Cancer (I.N.C.A) peut-on dire que la campagne a déjà démarré ?
La validation de notre dossier est une bonne nouvelle pour notre département. Elle permet de passer à une phase opérationnelle des préparatifs de cette campagne. Je me réjouis également de la validation des actes de candidature présentés par toutes les structures de gestion d'Aquitaine. Le Centre Pyradec, appuyé sur un comité scientifique coprésidé par deux médecins généralistes (Dr Desmarchelier et Dr Hamtat) travaille déjà aux préparatifs de cette campagne qui commencera par des sessions d'informations à destination des médecins généralistes et des gastro-entérologues.
Les premières invitations conviant au dépistage les Hommes et Femmes de 50 à 74 ans partiront dès que tous les médecins généralistes du secteur concerné auront été contactés par le groupe médical des formateurs. Elles se feront canton par canton en suivant la formation des médecins généralistes.

Quelle est l'importance de ces sessions d'informations pour un médecin généraliste ?
Cette session n'est pas à confondre avec une « formation ». La présence du médecin généraliste est capitale, car il découvrira toute l'architecture de la campagne. Il repartira avec le « kit médecin », un ensemble de documents et des tests de dépistage à proposer à ses patients. Sans ce kit, il ne peut proposer le test aux patients et donc participer à la campagne. Ce test est en effet délivré gratuitement dans le cadre du dépistage organisé lors d'une consultation chez le médecin généraliste. A noter que ce test, en dehors de ce cadre, n'est pas remboursé au patient même sur prescription médicale.

Comment participer à cette action, si l'on ne peut pas participer à la session d'information de son canton ?
Près de 24 réunions auront lieu sur tout le département, il est ainsi aisé de trouver la date adéquate. Il est toujours possible de s'inscrire à une autre session même si l'on n'exerce pas sur le regroupement de cantons.
A l'heure actuelle, nous formons des médecins généralistes relais qui animeront ces sessions. Les formations de médecins relais sont organisées sous l'égide de l'U.R.M.L.A. et d'Aquitaine Gastro. Elles sont délivrées par des organismes de formation médicale connus des médecins généralistes.
Ces sessions d'informations seront animées par trois médecins : un médecin généraliste, un médecin gastro-entérologue et un médecin du Centre Pyradec. Elles débuteront fin septembre 2008 et se poursuivront jusqu'au 1er trimestre 2009.

Est-ce au médecin traitant d'inclure ses patients dans le dispositif ?
Il est au cœur du dispositif, se situant comme un facteur de réussite incontournable. C'est lui qui décide et connaît bien les critères d'inclusion/exclusion. La reconnaissance de cette action de santé publique passe par une rémunération signifiant l'attachement de l'Assurance Maladie à cet acte de prévention. Le médecin traitant connaît les patients asymptomatiques âgés de 50 à 74 ans pour qui cet acte est particulièrement approprié. Il n'est pas question de proposer ce test à un assuré dont la dernière coloscopie a été faite récemment. Les personnes suivies régulièrement en raison d'antécédents familiaux n'ont pas non plus vocation à rejoindre ce dispositif.

Peut-on détailler le mode d'emploi de ce dépistage organisé du cancer du colon ?
A l'occasion d'une consultation, le médecin propose le test à tout patient éligible. Pour cela il lui remet un sachet de trois tests et une carte T (ou post-it) à destination du Centre Pyradec. Son rôle est aussi d'expliquer l'intérêt du dépistage de sang dans les selles et ses contraintes. Une carte T (ou un post-it) permet à l'assuré de demander à Pyradec les étiquettes « code barre » (s'il ne les a pas encore reçues) Elle sont indispensables pour l'identification du test. Le patient peut aussi appeler gratuitement (n°vert) le Centre Pyradec pour obtenir sa prise en charge accompagnée des étiquettes. Seules ces dernières permettent au laboratoire d'analyse d'identifier l'assuré et donc d'assurer le suivi fiable du test. Dans tous les cas, le résultat est transmis au médecin et à son patient. S'il est positif, le médecin le reçoit avant l'assuré, cette information en amont facilitant l'explication des suites coloscopiques proposées.

Quelle sera la promotion de ce dépistage ?
Le médecin traitant n'est pas seul « pour promouvoir ce test ». Le Centre Pyradec et les partenaires réunis dans des comités thématiques se chargent aussi de promouvoir le test et de veiller à la qualité de la démarche. Des courriers d'information et diverses manifestations de promotion aideront les professionnels de santé à expliquer l'intérêt de cette lutte contre la deuxième cause de mortalité par cancer en France.